

La Marlagne, 02 avril 2014.

Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Avant de laisser la parole à Gilles Doutrelepont, « Porteur-Messager » de l'information que vous attendez tous et depuis si longtemps, permettez-moi, au nom de la Commission des Centres Culturels, de la 3 C, de remercier toute une série de personnes mais aussi de vous livrer quelques brèves réflexions.

C'est bien sûr un réel plaisir de voir une telle mobilisation. C'est dire combien l'enjeu est de taille et l'espoir - d'avancer, enfin - important.

Ce rendez-vous annuel fixé dorénavant pour toutes les commissions d'avis peut paraître, aux yeux de certains, non essentiel, voire inutile. Ce sont généralement les personnes pensant ou disant de telles choses qui sont les premières à affirmer que le Ministère n'est qu'une grande tour où fonctionnaires et administrateurs décident pour nous, pour nos publics et populations en toute méconnaissance du terrain, celui de notre quotidien.

Détrompez-vous! Si, bien sûr, je ne peux parler au nom des autres Commissions, permettez-moi de vous dire que la Direction des Centres Culturels, que l'équipe qui l'anime, n'est pas composée d'hermétiques fonctionnaires, enfermés dans la certitude de posséder les clés du bon goût, de la bonne culture, de la règle considérée comme devant être imposée.

Non, tout au contraire, et les Membres de la 3 C peuvent en témoigner, Sophie, Célia, Muriel, Marie-Françoise et Danny sont sans cesse au contact de nos réalités, de nos préoccupations avec la

volonté de les partager mais aussi de chercher les solutions les plus justes.

Permettez-moi donc de les remercier très sincèrement et de vous inviter, dans quelques instants, à mesurer, au travers du rapport qui nous sera fait, l'importance du travail accompli.

Je viens de les prendre à témoins, je me dois également de les remercier, eux, les Membres de la 3 C, les anciens, les partis, les nouveaux et bienvenus, pour le travail dense et concret mené tout au long de l'année, pour leur détermination à assumer pleinement et en toute indépendance l'analyse de dossiers, parfois délicats, avec pour unique objectif le respect de la règle mais sans oublier qu'au-delà du prescrit, **des hommes, des femmes, des animateurs que nous sommes œuvrent à la définition d'un possible meilleur.**

Comme l'an dernier également, il me faut souligner l'énorme investissement de nombre d'entre eux dans les différents groupes de travail porteurs du décret et de son arrêté d'application.

Remercier, bien évidemment, le Service de l'Inspection, Freddy Cabaraux, toute l'équipe de terrain et, bien sûr, nos Inspecteurs référents (Luc et Vincent) qui nous accompagnent, nous conseillent, nous contrarient – parfois – avec le souci de faire progresser le débat, d'enrichir la réflexion amenant, dans la plupart des cas, au consensus.

La situation n'est pas courante – et, peut-être, ne durera-t-elle pas! – surtout par les mauvais temps de restriction, de diminution, de **toujours moins de la "chose publique"...**, la situation n'est pas courante, disais-je, de remercier le Cabinet Laanan et, particulièrement, Gilles Doutrelepont pour sa volonté inébranlable, depuis plus de trois ans, à vouloir ce nouveau décret qui nous occupe depuis tant d'années. Invité à prendre de nouvelles et hautes responsabilités, il n'a accepté ses nouvelles fonctions qu'autoriser à mener au bout ce chantier essentiel à ses yeux.

A chacune de mes interventions, j'ai, de manière plaisante d'abord, ironique ensuite et, finalement, un "sourire jaune aux lèvres", rappelé les propos de notre Ministre qui, au terme des Etats généraux (les livres d'histoire situent la "chose" il y a quelque 10 ans!), affirmait que « **la définition d'une nouvelle politique culturelle ne serait pas "une tâche facile" »** mais "**qu'il y avait urgence**"!

Je vous renvoie à vos archives pour relire l'analyse des différents contenus. Ils démontrent que si l'intention était bien réelle, la mise en œuvre d'un tel chantier se devait d'être un véritable projet politique fondé sur une volonté de reconnaître les centres culturels comme pierres angulaires du développement culturel.

Alerté, donc, en septembre 2010, non plus d'un retard mais d'une véritable stagnation, Gilles Doutrépeont a pris le problème à bras le corps et porté le projet. Soulignons d'emblée **sa décision de rompre avec une pratique où les "experts", forts de leurs certitudes, disent au bon peuple ce qui est bien pour lui**. En effet, si lui-même les a convoqués, il leur a, dès le départ, associé l'Administration, l'Inspection, l'ASTRAC, l'ACC, la 3 C, mais aussi le terrain, l'Union des Villes et Communes, l'Association des Provinces, et l'Observatoire,...

Il a écouté, digéré, partagé, écrit, corrigé, débattu, réécrit avec chacun des interlocuteurs sans, qu'à aucun moment, la moindre tension n'émaille nos échanges.

En janvier 2013, en ce même lieu, l'avant-projet de décret proposé fut largement apprécié.

La suite vous la connaissez, d'Inspections des Finances en Intercabinets, de lectures au Gouvernement et d'analyses au Conseil d'Etat, de débat en Commission Culture puis au Parlement, le décret, Notre Décret, fut voté à l'unanimité et sous les applaudissements, le 20 novembre dernier! Promulgué dès le lendemain, il sera donc le Décret des Centres Culturels du 21 novembre 2013.

La démocratie n'étant pas un long fleuve paisible, la Loi sans son arrêté d'application n'a guère d'intérêt.

C'est donc avec la même détermination que Gilles Doutrelepont, le Cabinet Laanan, l'Administration, l'Inspection, l'ASTRAC, l'ACC et, bien sûr, la 3 C ont poursuivi, dans le même esprit, la rédaction de cet Arrêté!

En fixant ce rendez-vous du 2 avril, nous étions persuadés que nous pourrions venir devant vous, mission définitivement clôturée.

Hélas, si le texte a traversé plusieurs étapes, il est aujourd'hui dans les mains du Conseil d'Etat qui, surchargé de travail en cette fin de législature, a demandé un délai d'analyse supplémentaire jusqu'au 10 avril.

Sept jours de patience donc avant de permettre au Gouvernement d'en faire la seconde lecture, de l'adapter si nécessaire et de le voter.

Patience donc car qu'est-ce que sept jours à l'aune de l'**urgence** annoncée dans l'Introduction des Etats généraux? Nous étions le 06 décembre 2004 mais les cadeaux de la Saint-Nicolas ne valent-ils, parfois, d'être vraiment désirés pour n'en être que mieux appréciés?

Et sur le fonds maintenant ?

Paraphrasant mes collègues du Brabant Wallon dans leur revue "Espace Vie" de juillet 2013, "on peut dire que le décret est au menu depuis des mois "(...) mais prochainement, l'ensemble du secteur va pouvoir goûter aux préparations concoctées dans les cuisines les plus étoilées.

Les mets sont connus, c'est la façon de les lier qui modifiera l'appareil. Le droit du citoyen à participer à la vie culturelle est l'ingrédient fondamental et central de ce décret. Et, sous la toque, ce sont les centres culturels qui accommoderont la recette" (fin de citation).

Ajoutons, en outre, que ce n'est plus le chef toqué qui sera étoilé mais bien la qualité de son projet culinaire ou "cultinaire". Que, pour rester dans le domaine de la cuisine, notons encore que les mets servis ne pourront, se contenter d'un saupoudrage d'une pincée de démocratisation ou d'une huile au parfum de démocratie culturelle. Non, le droit du citoyen à participer à la vie culturelle en deviendra l'épice principale; alors que l'analyse partagée et la définition des enjeux en seront les aromates.

Les cuisines équipées sont donc prêtes à travailler, les batteries sont en état de marche, le nouveau livre de recettes sur le point d'être publié.

Reste donc à espérer que les guides ministériels issus des urnes du 25 mai qu'ils s'appellent "Michelin", qu'elles se prénomment "Gault" ou "Millau", s'engageront à provisionner les étoiles nécessaires au bon fonctionnement de ces tables d'hôtes que chaque jour nous nous évertuons à faire partager au plus grand nombre.

Bon Appétit, Bonne Soif et MERCI.

Marc Baeken
Président de la 3C